

ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

journée nationale du souvenir des anciens combattants et victimes morts pour la France en Afrique du Nord

Question écrite n° 22569

Texte de la question

M. Claude Goasguen appelle l'attention de M. le Premier ministre sur la date de commémoration de la guerre d'Algérie. Depuis le début de cette législature, on peut observer un consensus certain autour de la date du 5 décembre comme journée officielle d'hommage aux morts pour la France en Algérie, au Maroc et en Tunisie de 1952 à 1962. Le 5 décembre 2002, le Président de la République inaugurait le mémorial AFN, quai Branly à Paris, après que la commission Favier a émis un avis favorable à cette proposition. Dès lors, il ne semble pas y avoir d'obstacles à l'officialisation de cette date de commémoration qui permettrait à beaucoup d'effectuer un devoir de mémoire jusqu'ici non reconnu par l'Etat. La fin de l'année approchant, et dans l'espoir que le 5 décembre prochain puisse voir naître cette célébration officielle, il aimerait connaître ses intentions à ce sujet. - Question transmise à M. le secrétaire d'État aux anciens combattants.

Texte de la réponse

Le secrétaire d'État aux anciens combattants partage pleinement la volonté du monde combattant de pouvoir, enfin, rendre hommage aux 24 000 « morts pour la France » pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie, au cours d'une journée nationale. Afin d'apaiser les polémiques sur le choix de la date de cet hommage, le secrétaire d'État a, comme le sait l'honorable parlementaire, chargé une commission composée des présidents des principales associations représentatives des anciens combattants de proposer la date qui recueille l'accord le plus large. Il a confié sa présidence à M. Jean Favier, membre de l'Institut. Cette méthode a été approuvée par l'ensemble des associations. La commission s'est réunie les 6 novembre et 22 janvier derniers. Les conclusions de ses travaux ont été remis par M. Favier au secrétaire d'État aux anciens combattants. La proposition de la commission Favier est de retenir le 5 décembre comme journée d'hommage à la mémoire des « morts pour la France » pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie. Ce jour-là, en effet, pour la première fois, un hommage national, solennel et surtout unanime, a été rendu aux « morts pour la France » en Afrique du Nord, lors de l'inauguration par le Président de la République du Mémorial national de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie. Le Gouvernement étudie actuellement les suites qu'il apportera aux conclusions de la commission Favier.

Données clés

Auteur: M. Claude Goasguen

Circonscription: Paris (14e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 22569

Rubrique: Cérémonies publiques et fêtes légales

Ministère interrogé: Premier ministre

Ministère attributaire : anciens combattants

Version web: https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/12/questions/QANR5L12QE22569

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 21 juillet 2003, page 5734 Réponse publiée le : 18 août 2003, page 6477